

## Lycée international de Bourg-Achard Le CESER inquiet d'un possible recrutement « élitiste »

**1000 élèves, 55 millions d'euros d'investissements et une ouverture prévue en 2025 pour le premier lycée international de Normandie, à Bourg-Achard. Une nécessité pour le territoire, mais le statut de l'établissement soulève des questions : pourrait-il conduire à un recrutement élitiste des entrants ?**

**Un investissement nécessaire.** Aucun doute, le Roumois a besoin de ce nouveau lycée, du fait de la démographie en hausse dans ce secteur. Le CESER appuie par ailleurs la nécessité de doter la Normandie d'une offre d'enseignement à vocation internationale, de nature à permettre plus facilement l'accueil des cadres étrangers dans les entreprises, soucieux de trouver des structures pédagogiques multilingues pour leurs enfants. Difficile néanmoins de poursuivre ces deux objectifs à la fois avec le statut retenu pour l'établissement, sur lequel le CESER émet des réserves.

**Un lycée pour qui ?** Explication : le futur lycée aura le statut d'EPLEI (ou « Établissement public local d'enseignement international »). Le décret du ministère de l'Éducation précise que ces derniers proposent « *des parcours scolaires plurilingues [...], de l'école primaire au baccalauréat, appuyés notamment sur les sections internationales* ». Où est le problème ? Dans le volume d'élèves attendus. Le même décret précise en effet que l'effectif des élèves y préparant le brevet ou le bac sans option internationale ne doit pas dépasser le tiers de la communauté. Soit, si l'on s'en réfère à la jauge annoncée, environ 660 élèves qui devront impérativement suivre l'une des filières à vocation internationale. Or, le vivier local permettra-t-il de trouver autant de candidats ? Probablement pas, d'où l'inquiétude exprimée par le CESER d'une « *sélection élitiste des entrants* ». La solution proposée ? Que soit plutôt créé un EPLE (Établissement public local d'enseignement) « à vocation internationale », statut qui garantirait plus de souplesse dans les admissions et réglerait le problème de non-accueil des écoliers et collégiens.

**Les gymnases à l'étroit.** Le CESER alerte en outre sur l'absence de gymnase dans l'enceinte de la structure, alors même que les gymnases communaux des alentours sont déjà saturés. Un manque qui pourrait être préjudiciable à l'attrait du lycée



Communiqué  
9 octobre 2020

auprès d'un public international, habitué à des standards d'équipements sportifs performants.

*Une position du CESER à retrouver dans notre avis  
sur les orientations budgétaires 2021 de la Région  
Normandie, déjà en ligne sur  
[ceser.normandie.fr](http://ceser.normandie.fr)*